

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) TRESOR PUBLIC HAUTE CORSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TRESOR PUBLIC HAUTE CORSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Identifiant créancier SEPA

**FR 52 GPS 611338**

| DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER                    | DESIGNATION DU CREANCIER                                     |
|---|--|
| Nom/Prénom :<br>Adresse :<br>Code Postal :<br>Ville :<br>Pays : | Mairie de Borgo<br>Route de la Gare<br>20290 Borgo<br>France |

| DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER |  |
|---------------------------------|--|
| IDENTIFICATION INTERNATIONALE   | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) |
| FR                              |  |
| FR                              |  |

|   |
|---|
| <b>Type de paiement :</b> Paiement récurrent / répétitif : Y<br>Paiement ponctuel : N |
|---|

|           |             |
|-----------|-------------|
| Signé à : | SIGNATURE : |
| Le :      |             |

| DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : |
|--|
| Nom du tiers débiteur : REGIE GARDERIE SCOLAIRE DE BORGGO  |

## JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN-BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par TRESOR PUBLIC HAUTE CORSE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec TRESOR PUBLIC HAUTE CORSE.